

Règlement intérieur



Horaire de présence obligatoire au collège :

Tous les élèves sont obligatoirement présents au collège de 9h25 à 14h45.

En cas d'absence de professeurs :

6^e et 5^e : les élèves seront pris en charge en étude ou par un autre professeur. Dans tous les cas, les élèves seront présents en cours de 8h25 à 16h00 sans possibilité d'arriver plus tard ou de sortir plus tôt. En cas d'absence de professeur sur la dernière heure de cours (16h00), ils pourront être libérés. Une information sera alors donnée aux familles par l'intermédiaire du carnet de correspondance.

4^e et 3^e : les élèves pourront arriver au plus tard à 9h20 et sortir du collège au plus tôt à 14h45. Les modifications d'emplois du temps seront transmises aux familles par l'intermédiaire du carnet de correspondance. En cas d'absence imprévue d'un professeur, le jour même, les élèves seront pris en charge en étude et sortiront à l'heure habituelle inscrite sur leurs emplois du temps.

Elèves externes :

En cas d'absences de professeurs sur le temps du déjeuner, les élèves externes pourront sortir à 11h25 et reprendre à 13h50. La présence en étude est par contre obligatoire à partir de 13h50.

Les retards :

Les élèves doivent être rentrés dans le collège avant la sonnerie. En cas de retard, les élèves doivent impérativement passer à la vie scolaire avant de rentrer en cours. Passé un délai de 15 minutes, ils seront envoyés en étude. Les retards répétés et sans motifs valables, entraîneront le maintien en étude le jour même après les cours.

Les absences :

En cas d'absence, les familles doivent prévenir le collège le plus rapidement possible en téléphonant à l'accueil au 01.30.83.24.91.

En cas d'absence anticipée, les familles remplissent un coupon bleu d'absence dans le carnet de correspondance. Les élèves le déposeront ensuite à la vie scolaire. Les rendez-vous médicaux doivent être prioritairement pris hors du temps scolaire et justifiés par une attestation de visite médicale.

Toute absence devra être justifiée dès le retour de l'élève au collège en remplissant le coupon bleu d'absence du carnet de correspondance.

Les dispenses EPS :

Tout élève dispensé doit présenter un certificat médical du médecin. Dans tous les cas, la présence en cours, ou en étude est obligatoire.

Oublis d'affaires :

En cas d'oublis de matériel, livres, tablette ou sac de sport, merci aux familles de ne pas rapporter ces affaires au collège. Il est important que vos enfants assument la responsabilité de ces oublis afin d'éviter que ces oublis soient répétés. C'est ainsi qu'ils deviendront autonomes.